

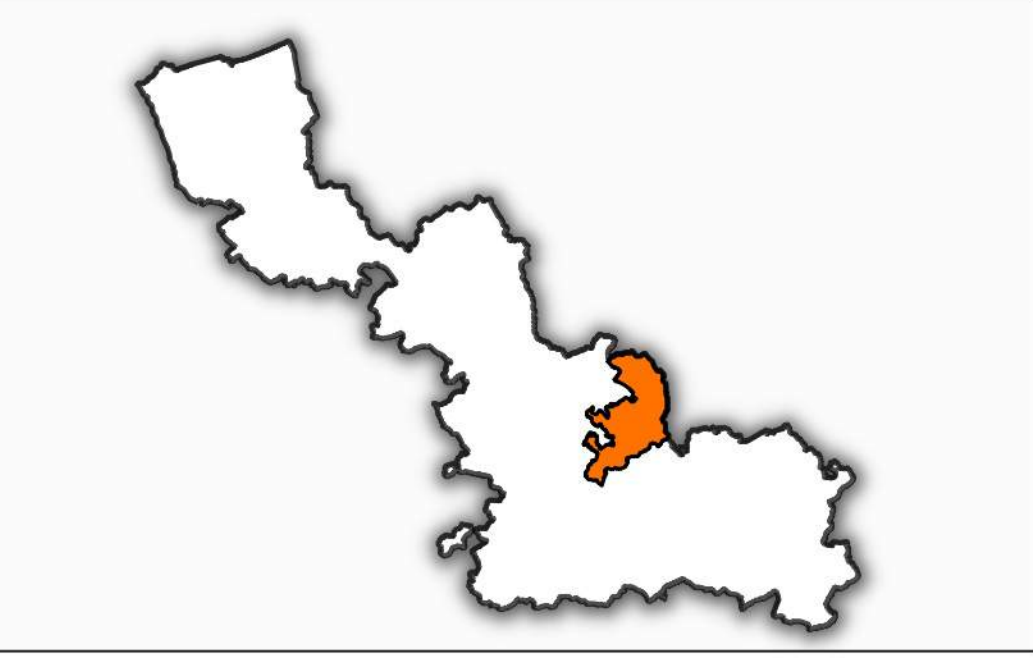
E.P.C.I VALENCIENNES METROPOLE



D.D.T.M 59

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

Carte Nuisance sonore



Pour information

**PLAN
2/4**


Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Date de mise à jour : 30/09/2016

Source : Géomatique Stradales
(© Cadastre / Plo - Dylp)
Email : ddtmval@nord-pas.fr

- Infrastructure routière

- Voies Bruyantes



LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure

Autoroute

Route Départementale

Voie Ferrée

Voie Bruyante - Secteur de Bruit

Jour db (A) > 81

76 < Jour db (A) < 81

70 < Jour db (A) < 76

65 < Jour db (A) < 70

60 < Jour db (A) < 65

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée. Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et ruelles fréquentées plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer autorisées de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer réservées de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 500 autobus ou tramways par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dans le cadre de l'acte d'ouverture d'espace publique ou lorsqu'elles ont été classées dans le PUI ou l'attribution d'un projet d'infrastructure).



0 2.5 5 Km